

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

*Réunion départementale de la Loire-Atlantique
Salle Fontevraud, Hôtel de Région*

3 mai 2017

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

Ordre du jour

- Mot d'accueil (Maurice PERRION)
- Présentation du SRADDET :
 - Cadre légal, contenus, portée et ambitions régionales, modalités de concertation et d'association des acteurs, calendrier
 - Débat : Quelle plus-value pour les territoires ?
- Partage des enjeux du territoire :
 - Etat des lieux du département (ORES)
 - Premiers recensement des enjeux régionaux
 - Débat sur les enjeux

Un schéma issu de la loi NOTRe

- Loi NOTRe du 7 août 2015 – Article 10 relatif aux attributions de la Région en matière d'aménagement et de développement économique
- Ordonnance du 27 juillet 2016 et décret d'application du 5 août 2016
- **nouveau document prescriptif de planification : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**
- **à adopter au plus tard le 27 juillet 2019**

11 thématiques obligatoires :

1. Équilibre et égalité des territoires
2. Implantation des infrastructures d'intérêt régional
3. Désenclavement des territoires ruraux
4. Habitat
5. Gestion économe de l'espace
6. Intermodalité et développement des transports
7. Maîtrise et valorisation de l'énergie
8. Lutte contre le changement climatique
9. Pollution de l'air
10. Protection et restauration de la biodiversité
11. Prévention et gestion des déchets

- *1ères orientations régionales : pas d'élargissement souhaité à d'autres thématiques*

Un schéma intégrateur

Des schémas existants à intégrer et à actualiser

Schéma régional d'infrastructures de transport (SRIT)

Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)*

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

OBLIGATOIRES

Des schémas à élaborer et à intégrer

Déchets (PRPGD)

Schéma régional intermodalité (SRI)

Des stratégies et schémas à prendre en compte

Aménagement numérique (SCORAN)

Pacte pour la ruralité

Feuille de route transition énergétique

Plan santé

Ambition maritime régionale

FACULTATIFS

SRADDET

SRDEII

CPRDFOP + SREFOP (à élaborer)

Schémas à articuler (existants ou à élaborer)

Un schéma prescriptif

Les documents d'urbanisme

(Scot, PLU, cartes communales, PDU, PCAET, chartes PNR)

doivent prendre en
compte



les objectifs stratégiques

doivent être
compatibles avec



les règles générales

(Fascicule comprenant des
chapitres thématiques)

⇒ 1ères orientations régionales : limiter la prescriptivité

3/ Une obligation de concertation

Personne	Associée de droit (avec proposition de règles)	Associée sur initiative de la Région	Consultée avant enquête	Consultée pendant l'enquête
Population	X			X
Préfet	X			X (après : approbation finale)
Départements	X (voirie & numérique)			
Métropole	X		X	
EP porteur de SCOT	X		X	
EPCI compétent en doc d'urba / PLU	X		X	
Autorités compétentes sur la mobilité (PDU)	X			
Comité représentant EPCI/SM déchets	X			
Comité biodiversité	X			
Autres EPCI à fiscalité propre		X		
CESER		X	X	
CA/ CMA/ CCI		X		
Autorité environnementale			X	
CTAP			X	

Architecture et contenu

- **Un rapport général** consacré aux objectifs :
 - Pose un état des lieux
 - Identifie les enjeux
 - Énonce la stratégie
 - illustré par une carte synthétique
- **Un fascicule de règles organisé en chapitres thématiques** :
 - Assurant la déclinaison opérationnelle des objectifs
 - Précisant les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs
- **Des annexes** obligatoires (dont évaluation environnementale) et des annexes facultatives

Calendrier prévisionnel synthétique d'élaboration

2016

2017

2018

2019

Phases de consultation

Phases d'association des acteurs

Comité consultatif du SRADET

Réunions départementales

Consultations des instances sectorielles

Groupes de travail thématiques

Réunions territoriales

Groupes de travail thématiques

Proposit° de règles (acteurs + public)

Recueil des avis PPA + CTAP + Autorité environn.

Enquête publique

Evaluation environnementale du projet de schéma

Adoption du schéma par le CR avant le 27 juillet 2019

25 nov : 1^{ère} CTAP (modalités d'élaboration)

14-15-16 déc : 1^{ère} délibération du CR (modalités d'élaboration)

2^{ème} CTAP & délibération du CR (asso pop)

Débat du CR sur le rapport d'orientations du schéma fin 2017

3^{ème} CTAP fin mai 2018 (avis sur le projet de schéma)

Arrêt du projet de schéma par le CR en juin 2018

Ecriture des enjeux et objectifs

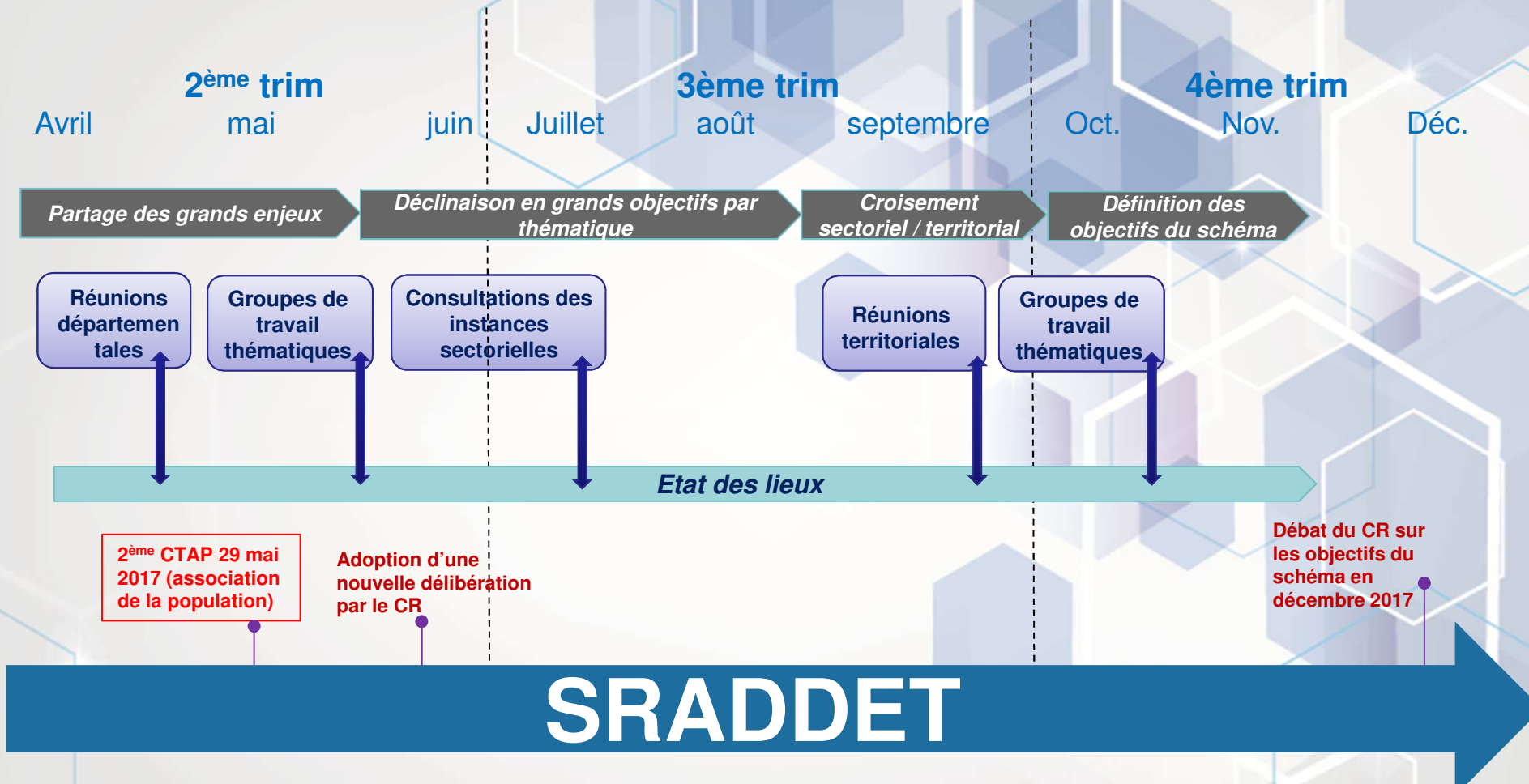
Ecritures des règles

Rédaction du projet

Intégration des avis formulés

Ecriture finale du schéma

Calendrier de consultation en 2017



Un SRADDET ? Quelle(s) plus-value ?

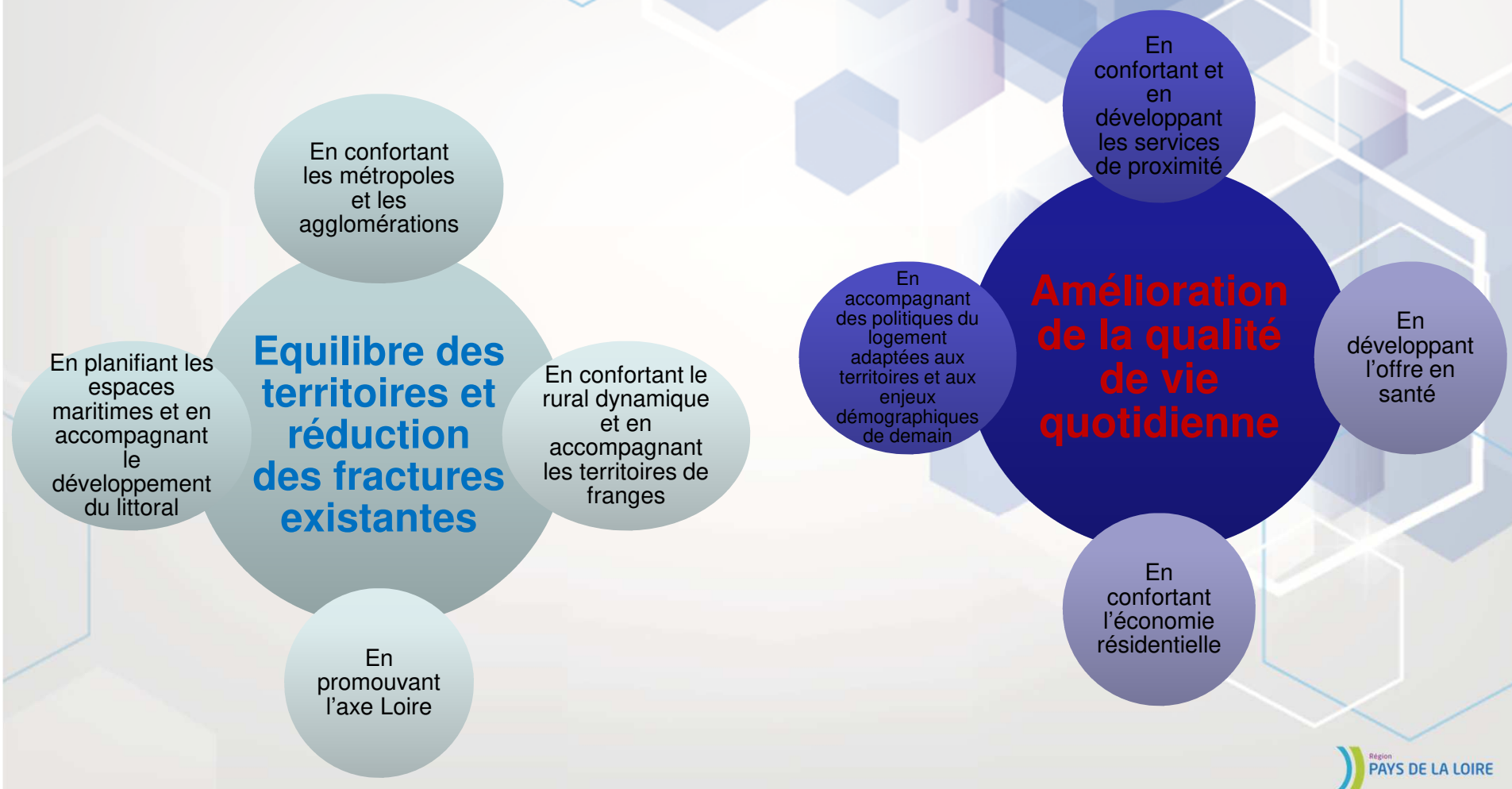
- Le renforcement de la cohérence et de la lisibilité de l'action régionale ?
- La formalisation d'un projet régional de territoire ?
- L'opportunité d'instaurer un dialogue continu avec les territoires ?
- L'affirmation du fait régional ?

Etat des lieux dans la Loire-Atlantique



Quels grands enjeux à partager ?

Thématiques équilibre & égalité des territoires, désenclavement, foncier & habitat



Quels grands enjeux à partager ?

Thématiques mobilité, infrastructures

Projets de grands axes ferroviaires / Modernisation des lignes ferroviaires régionales et nationales

En favorisant l'usage des transports collectifs

Maillage du réseau régional / Segmentation de l'offre / Intermodalité.

Renforcement de la mobilité durable

En développant le fret fluvial, maritime et ferroviaire

Autoroute de la mer / Grand port maritime

En développant les motorisations alternatives

Maillage du territoire en bornes de recharge

En favorisant les liaisons infrarégionales

Axes routiers d'intérêt régional

Attractivité du territoire régional et désenclavement des territoires ruraux

Très haut débit / Bonne couverture en téléphonie mobile

En résorbant la fracture numérique

En favorisant l'ancrage européen & national

Aéroport GO / Nouveaux franchissements de Loire/ grand port maritime & contournement de Donges / projet alternatif à l'A 831

Quels grands enjeux à partager ?

Thématiques environnement, énergie, déchets

Gestion économe de l'espace et des ressources

En limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

En produisant moins de déchets

En préservant les paysages emblématiques

En diminuant la consommation d'eau et d'énergie

En restaurant et en gérant une trame verte et bleue fonctionnelle

Mise en œuvre de la transition énergétique

En développant la production d'énergie renouvelable

En construisant des réseaux intelligents

En amplifiant l'efficacité énergétique des bâtiments et entreprises

En stockant l'énergie, le carbone et en développant des usages innovants

En développant la mobilité durable

Gestion de l'espace de façon plus intégrée

En conciliant les zones d'habitat, d'activité, naturelles, agricoles et forestières

En valorisant plus les déchets et développer l'économie circulaire

En encourageant les pratiques durables

En intégrant la gestion des risques naturels et technologiques